

Ville de Bellerive sur Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° 2026 – 043

Nomenclature Actes : 7.5

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

QUESTION N° 12

**Subventions 2026 aux Associations
Subventions de base et de fonctionnement**

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie de Bellerive-sur-Allier (salle du Conseil municipal au 1^{er} étage), suite à la convocation faite par Monsieur François SENNEPIN, Maire, le 17 avril 2026.

MEMBRES EN EXERCICE : 29

VOTANTS : 25

MEMBRES PRESENTS : 27

Le Maire, François SENNEPIN,
Mme GONINET Isabelle, M. LAURENT Michel, M. PLANCHE Bernard, Mme DESPREZ Frédérique, M. FAVIER Bernard,
Mme DUBESSAY Françoise, M. RAY Nicolas, Mme THEILLIERE Christelle, M. VALETTE Eric, Mme FEYDEL Isabelle,
M. DESPLAIGNES Julien, Mme JIRSA Irina, M. RIGAUD Nicolas, Mme VILLENEUVE Christelle, M. SAINT-CIERGE Philippe,
Mme BRUNET Christine, M. POTHIER Antonin, Mme VIALE Léa, M. BACO Pierre, Mme RIGAUDIAS Eva, M. PUCCIA Daniel,
Mme GUYOT Christine, M. PRUGNAUD Pascal, Mme RENAUD Christine, M. DESMOULES Guillaume, Mme BABIAN-LHERMET Anne.

ABSENTS REPRESENTÉS : 2

Mme AUROY-GUILLOT Anne-Laure par M. PLANCHE Bernard,
M. GREZES Victor par M. DESMOULES Guillaume

ABSENTS EXCUSÉS : 0

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance désigné est Mme GONINET Isabelle.

Monsieur le Maire expose,

En application de la Charte de la vie associative en vigueur approuvée en Conseil municipal du 28 septembre 2023, les subventions de base et de fonctionnement accordées par la Ville de Bellerive-sur-Allier sont délibérées au moment du vote du budget.

Il vous est rappelé le mode opératoire des critères d'attributions :

Niveau 1 : La subvention de base

La subvention de base est attribuée forfaitairement. Son montant est à la fois proportionné au nombre d'adhérents/licenciés de l'association et pondéré en fonction de certains critères fixés par la Ville.

Les critères fixés pour les années 2023 à 2026 sont :

- Nombre total d'adhérents/licenciés résidant dans la commune
- Nombre total d'adhérents/licenciés de moins de 18 ans
- Nombre total d'adhérents/licenciés de plus de 70 ans

Ville de Bellerive sur Allier

DELIBERATIONS

Pour prétendre à cette subvention de base, l'association doit préalablement remplir plusieurs conditions :

- Être déclarée depuis 1 an minimum en Sous-Préfecture.
- Être domiciliée à Bellerive-sur-Allier (siège social)
- Adhérer à la charte associative
- Être immatriculée au répertoire SIRENE (numéro SIRET)

Niveau 2 : La subvention de fonctionnement

La subvention de fonctionnement est une contribution accordée dans un objectif d'intérêt général. Elle est appréciée en fonction des activités et ou des animations proposées sur le territoire à destination principale des Bellerivois. L'analyse du dossier porte principalement sur les projets présentés, les frais généraux de fonctionnement de l'association, les animations organisées sur le territoire permettant de se créer une trésorerie (loto, vide-greniers, repas dansant, tombola...), la recherche d'autres financements publics et/ou privés...

En accordant une subvention de fonctionnement, la Municipalité souhaite ainsi favoriser le développement de son tissu associatif et encourager les initiatives et les projets portés par les associations bellerivoises pour :

- . Développer de nouvelles activités sur la commune
- . Soutenir l'animation locale
- . Renforcer l'attractivité de son territoire et améliorer le cadre de vie des citoyens

A l'heure où les collectivités baissent les aides allouées aux associations, la Municipalité a décidé de maintenir les subventions de fonctionnement.

Par ailleurs, la Loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et solidaire (article 9-1) donne une définition légale de la subvention.

Elle précise que « les contributions facultatives de toutes natures décidées par les autorités administratives et valorisées dans l'acte d'attribution, constituent des subventions ».

Ainsi, la publication des aides indirectes de l'exercice clos (année n-1) précisera les montants à titre indicatif pour chaque association concernée.

Après étude des demandes 2026, il vous est présenté les montants de subventions de base et de fonctionnement à verser aux associations pour l'exercice 2026 tels que définis dans les tableaux ci-dessous.

Ville de Bellerive sur Allier
DELIBERATIONS

TABLEAU : catégories – Mémoire – Sécurité - Echanges

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2026		
	Base	Fonct	Total base + Fonctionnement
AGMG - AC - AFN - Section de BELLERIVE	63	0	63
UNION NATIONALE DES PERSONNELS ET RETRAITES DE LA GENDARMERIE	147	0	147
ANACR	58	0	58
COMITE DE JUMELAGE de BSA	156	1100	1256
Comité Départemental du concours de la résistance et de la déportation	0	100	100
PREVENTION ROUTIERE	0	250	250
TOTAL TABLEAU	424	1450	1874

TABLEAU : catégorie – Loisirs

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2026		
	Base	Fonct	Total base + Fonctionnement
ASSOCIATION des JARDINS FAMILIAUX de Vichy et Bellerive	166	0	166
AMICALE LA GOUJONNIERE VICHY BELLERIVE	32	400	432
BRIDGE CLUB de BSA	76	0	76
BELLERIVE EVASION	534	0	534
COMITE des FETES de BSA	28	1500	1528
COMITE OEUVRES SOCIALES de BSA - Subv de Base, de Fonct et adhésion CNAS	131	26312 CNAS 6000 Fonct	32443
MA VIE MON CHIEN MA VILLE	10	0	10
MOTO CLUB BELLERIVOIS	63	150	213
TOTAL TABLEAU	1040	34362	35402

Ville de Bellerive sur Allier
DELIBERATIONS

TABLEAU : catégories – SOCIAL - SOLIDARITÉ

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2026		
	Base	Fonct	Total base + fonctionnement
ADPA - Association d'Aide à Domicile	191	0	191
AMIS SANS FRONTIERE	22	0	22
DON DE SANG BENEVOLES DE BSA	509	500	1009
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE	0	1500	1500
MAASAÏ HORIZON (2 enfants x70 €)	122	140	262
RESTAURANTS et RELAIS du CŒUR de L'ALLIER nb familles bellerivoises en 2025= 34x35€	0	1505	1505
SECOURS CATHOLIQUE - Comité de BSA	0	1500	1500
SECOURS POPULAIRE nb familles bellerivoises en 2025= 13x35€	0	455	455
VIE LIBRE	0	200	200
VMEH - Visite des Malades dans les Ets Hospitaliers	0	100	100
TOTAL TABLEAU	844	5900	6744

TABLEAU : Catégories – CULTURE - EDUCATION

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2026		
	Base	Fonct	Total base + Fonctionnement
AMICALE LAÏQUE DE BELLERIVE	114	0	114
ARABESK	110	1000	1110
APE ECOLE DORMOY			
ATELIER CREATIF	12	200	212
DDEN 03	20	0	20

Ville de Bellerive sur Allier
DELIBERATIONS

GROUPE ART ET CULTURE DE BELLERIVE	18	750	768
LES DEUX BONJOURS - GROUPE FOLKLORIQUE	30	660	690
LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT 03	0	200	200
MANY DANCES ' N' ROLL	185	950	1135
SOCIETE MUSICALE DE BELLERIVE	122	9560	9682
UNE MEMOIRE POUR L'AVENIR	11	800	811
Association conventionnée			
CIE EUPHORIC MOUVANCE	248	13000	13248
TOTAL TABLEAU	870	27120	27990

TABLEAU : Catégories – SPORTS Santé – SPORTS Compétitions

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2026		
	Base	Fonct	Total base + fonctionnement
Catégorie : Sports santé			
PROFESSIONS DE SANTE	125	0	125
CYCLO RANDONNEURS BELLERIVE	59	500	559
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE BELLERIVE	423	0	423
HANDISPORT VVA	32	0	32
RETRAITE SPORTIVE DE BELLERIVE	533	0	533
VETERANS FOOT BELLERIVE/ST REMY	81	0	81
YOGA RIVE	72	150	222
Catégorie – Sports compétitions			
AIKIDO NO RYU	39	200	239
AMICALE BOULE BELLERIVOISE	34	400	434

Ville de Bellerive sur Allier
DELIBERATIONS

ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE	241	650	891
ASS MAYOTTE FOOT	45	500	545
BELLERIVE BASKET CLUB	234	4500	4734
BELLERIVE KAYAK	20	300	320
BELLERIVE SPORTS CYCLISTES	81	1000	1081
CLUB DE PLONGEE VICHY BELLERIVE	181	0	181
JUDO CLUB BELLERIVE	224	250	474
PETANQUE BELLERIVOISE	177	5500	5677
SAUVETAGE NAUTIQUE ASNVB	111	0	111
SPORTING CLUB GOLF VICHY BELLERIVE	442	0	442
SPORTING CLUB TENNIS VICHY BELLERIVE	435	0	435
TAEKWONDO	64	400	464
TEAM LIFETRI	200	500	700
TENNIS CLUB DE BELLERIVE	144	1000	1144
VTT BELLERIVOIS	14	400	414
VICHY BELLERIVE DOME SYNCHRO	64	0	64
Conventions triennales			
BELLERIVOIS GYMNASIQUE	423	13650	14073
US VENDAT BELLERIVE BRUGHEAS FOOT	353	4500	4853
TOTAL TABLEAU	4851	34400	39251

Par ailleurs une enveloppe supplémentaire de 20 000€ est réservée aux associations qui proposeraient des actions relevant des axes de développement que la municipalité souhaite promouvoir :

- La formation des cadres dirigeants, des administrateurs et des bénévoles de l'association
- L'aide au public fragilisé et/ou éloigné d'une activité pour des raisons sociales ou financières
- L'organisation de manifestations et/ou événements à impact économique et touristique

Ce dispositif fait l'objet de la délibération suivante.

Ville de Bellerive sur Allier

DELIBERATIONS

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis de la commission municipale permanente réunie le 16 avril 2026,

DECIDE d'attribuer à chaque association, les montants tels qu'ils figurent sur les cinq tableaux ci-dessus correspondant aux montants cumulés de :

Tableau catégorie – Mémoire – Sécurité -Echange	1874 €
Tableau catégorie – Loisirs	35402 €
Tableau catégories Sociale - Solidarité :	6744 €
Tableau catégories Culture - Education :	27990 €
Tableau catégories Sports Santé et Compétitions :	39251 €
Soit un montant global :	111 261 €

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026.

ADOpte A LA MAJORITÉ - 4 ÉLUS NE PRENNENT PAS PART AU VOTE

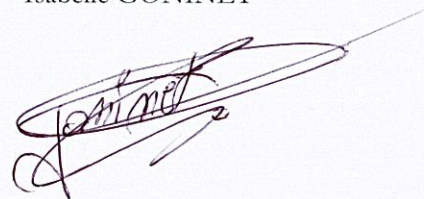
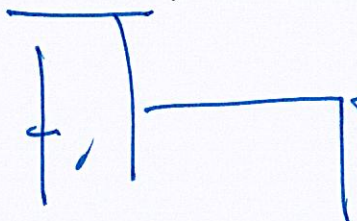
(Mme GONINET Isabelle, M. SAINT-CIERGE Philippe, M. VALETTE Eric, Mme DESPREZ Frédérique)

Fait et délibéré à BELLERIVE-SUR-ALLIER, le 29 avril 2026,

Pour extrait conforme

Le Maire,
François SENNEPIN

La secrétaire de séance
Isabelle GONINET



Affiché le 30.04.26
Transmis à la Sous-Préfecture le 30.04.26
Exécutoire le 30.04.26